



## AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le 10 mai 2023, le premier projet de règlement suivant a été adopté :

- Premier projet de règlement numéro 2023-519 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 et ayant pour objet de remplacer la grille des usages et des normes de la zone H01-79.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 21 juin 2023** à 19h au 1, rue de l'Hôtel-de-ville à Léry. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire au sujet d'intégrer le PAE de la Pointe Goyette au règlement de zonage.

Le projet de règlement peut être consulté sans frais aux bureaux de l'Hôtel de Ville, situés au 1, rue de l'Hôtel-de-ville à Léry, aux heures normales d'ouverture.

La zone concernée par le projet de règlement 2023-519, soit la zone H01-79, est située à l'extrême ouest de la Ville de Léry. Un plan de localisation de cette zone est disponible en annexe A du présent avis. Elle est délimitée au nord par le bout de la Pointe Goyette et le Lac Saint-Louis, au sud par la limite arrière des parcelles donnant sur le boulevard de Léry, à l'est par la limite des anciennes terres agricoles jouxtant le ruisseau Saint-Zéphirin et à l'ouest par la limite entre les municipalités de Léry et Beauharnois.

Donné à Léry, le 16 mai 2023.

Michel Morneau, MAP urb  
Directeur général  
**RENSEIGNEMENTS : 450 692-6861**

(Cet avis est publié au moins 7 jours avant la tenue de la séance)

ANNEXE A



Zone concernée

Carte réalisée sur la base  
du règlement de zonage  
2016-451 à l'aide du  
logiciel JMap

Échelle 1 : 2 432

16 mai 2023

